

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-174

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 19**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNES DE MARIGNIER ET THYEZ - ROUTE DE CHATILLON RD6 - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE MARIGNIER, LA COMMUNE DE THYEZ, LE DEPARTEMENT, ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre du projet du contournement de MARIGNIER et THYEZ, le Département s'est engagé à mettre en place des protections acoustiques à l'aval de la RD6 pour les habitations se trouvant entre la RD6 et la section 5 du contournement comme demandé dans le rapport d'enquête publique.

Dans une logique d'opportunité, différents travaux sont programmés par les collectivités en plus des écrans acoustiques. Il s'agit de la reprise du réseau d'eaux pluviales, de la modernisation du réseau d'eaux potable, de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de télécommunication et modernisation de l'éclairage public.

Afin de mutualiser les interventions ainsi que la gêne aux usagers de la route départementale, les travaux doivent être menés conjointement et de manière groupée. Il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique et constitué de la manière suivante :

- Pour le Département
  - Travaux de génie civil nécessaires à la création d'écran acoustiques végétalisés de 2 m de haut,
  - Participation au revêtement final.
- Pour le SYANE
  - Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, du réseau de télécommunication et modernisation de l'éclairage public,
  - Participation au revêtement final.
- Pour la Commune de MARIGNIER
  - Travaux de renouvellement du réseau d'eaux Pluviales,
  - Participation au revêtement final.
- Pour la Commune de THYEZ
  - Travaux de renouvellement du réseau d'eaux Pluviales et de création de trottoirs,
  - Participation au revêtement final.
- Pour la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)
  - Travaux de renouvellement du réseau d'eaux potables, du réseau d'eaux Pluviales et de création de trottoirs,
  - Participation au revêtement final.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le Département est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Fernand DESCHAMPS comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Christian BOUVARD son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES & NUMÉRIQUE